

Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable



108^e séance – jeudi, le 1^{er} novembre 2012

Salle des comités, 2^e étage – 18h

Maison du citoyen, 25, rue Laurier



Procès-verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. Pierre Girard, citoyen
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Guy Latreille, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
M. Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse
Mme Victoria Reichel, citoyenne

Absents

Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Secrétaire

Alexandre Dumas, coordonnateur de projets en environnement

Ressources internes

Mme Catherine Lorient, chargée de projets – PGMR
Mme Louise Lavoie, directrice du Service de l'environnement
M. Dave Cassivi, chargé de projets environnement - SUDD

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier



PRÉSIDENT



SECRETÉIRE

1 Mot de bienvenue

M. Riel souhaite la bienvenue à tous et profite de l'occasion pour souligner la contribution de madame Louise Lavoie à la commission depuis 2008. M. Riel annonce aux membres le départ de madame Louise Lavoie de la Ville de Gatineau et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h15.

3 Approbation de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion.
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 4 octobre 2012
5. Signature du procès verbal de la séance du 4 octobre 2012
6. Suivi du procès verbal de la séance du 4 octobre 2012
 - a. Projet pilote couches lavables en garderies
7. Date de la prochaine assemblée : le 6 décembre 2012
8. **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**
 - a. *Plan de gestion des milieux naturels (Dave Cassivi, SUDD)*
 - b. *Projet de Plan de gestion de l'agrille du frêne (Alexandre Dumas, Service de l'environnement)*
 - c. *Projets Fonds vert, volet II - scolaire 2012 (Catherine Lorient, Service de l'environnement)*
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012

Le procès-verbal est adopté.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012

Le procès-verbal est approuvé et signé par M. Riel.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012

a. *Projet pilote couches lavables en garderies*

Une comparaison des programmes de subventions pour l'année 2012 dans les municipalités comparables du Québec a été effectuée. Cette comparaison a permis de constater que la plupart des municipalités offrent une subvention maximale de 100 \$ pour l'achat de couches lavables. La majorité des municipalités ont un ratio de nombre de remboursement versus nombre de subventions disponibles similaire à celui de la Ville de Gatineau, c'est -à-dire que le succès des programmes a diminué depuis quelques années. Une ventilation des remboursements accordés aux citoyens a aussi été effectuée et la plupart des remboursements aux gatinois ont été d'un montant de 100 \$ depuis le début de l'année. Cependant, plusieurs remboursements de moins de 100 \$ ont aussi été octroyés.

De plus, une dizaine de garderies ont été contactées sur le territoire de la ville de Gatineau afin de sonder leur intérêt à participer à un projet-pilote de subvention pour l'utilisation de couches lavables. Seulement une garderie s'est montrée intéressée. Il s'agit d'une garderie en milieu privé dont 6 des 36 enfants utilisent déjà des couches lavables. Des recherches ont également été effectuées afin de trouver un service de lavage de couches et un seul service est disponible pour une partie du territoire des secteurs Hull et Aylmer, l'entreprise étant située à Ottawa.

Madame Lavoie mentionne que le programme de remboursement pour les couches lavables aux citoyens répond à un besoin et qu'il s'agit d'une bonne réponse des conseillers pour les citoyens en faisant la demande. Il s'agit également d'une réponse aux problèmes reliés aux couches dans les ordures.

Monsieur Bergeron mentionne que les garderies sont de grands utilisateurs de couches et qu'il serait intéressant de développer un modèle de ce côté même si l'intérêt provient plus des parents

individuels. M. Douaire rajoute que l'aspect environnemental d'un projet-pilote dans les garderies est intéressant et qu'il faut tenter le projet afin d'être en mesure de le comparer avec le programme actuel.

Madame Apollon mentionne que le Comité famille et la Commission Gatineau, ville en santé ont sondé l'intérêt des familles vulnérables pour le programme de subvention et qu'ils ne démontraient pas d'intérêt pour le moment. Le phénomène de vieillissement de la population devrait être exploré et la clientèle plus âgée devrait être approchée peut-être à travers le réseau des CHSLD. Il faudrait également considérer un projet-pilote pour les maisons d'hébergement.

Madame Goldstein demande s'il serait possible de poursuivre le financement du volet citoyen tout en trouvant une nouvelle source de financement pour le projet-pilote en garderie par le biais du Fonds vert. Elle demande également si le programme serait admissible au volet scolaire du Fonds vert. Madame Lorient répond qu'un tel programme ne serait pas admissible puisque le projet ne serait déployé en milieu scolaire. Madame Lavoie rappelle que le financement du programme provient déjà du Fonds vert.

Monsieur Ouellet demande si une distinction avait été faite entre les garderies subventionnées et les garderies privées. Madame Lorient mentionne que la recherche a été effectuée principalement pour les CPE subventionnés ayant un volume important d'enfants.

Madame Normand affirme que le projet-pilote devra mettre l'accent sur le nettoyage des couches qui est souvent un frein à l'utilisation de couches lavables.

Après discussion, il est convenu que l'équipe de la Politique environnementale proposera un projet-pilote de subvention des couches lavables au sein de garderies aux membres de la CCEDD lors de la prochaine séance. Les grandes lignes d'un tel projet y seraient présentées ainsi qu'un budget sommaire. Les membres de la CCEDD pourront ensuite recommander au Conseil d'approuver un tel projet avec l'utilisation des sommes non dépensées du programme-pilote de 2012.

7 Date de la prochaine assemblée :

Le 6 décembre 2012

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a. *Plan de gestion des milieux naturels*

Une présentation du Plan de gestion des milieux naturels est effectuée par monsieur Dave Cassivi du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD). Ce plan a été réalisé dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'aide de la réglementation existante sur les boisés et les milieux humides. Le SUDD a été en lien avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs lors de l'élaboration de ce plan. Les données qui ont été utilisées afin d'évaluer la biodiversité sont les suivantes : boisés, couverture au sol, biodiversité à l'échelle des espèces et les milieux humides. Ces données ont permis d'établir une cartographie des secteurs à haut potentiel de biodiversité. La démarche avait comme stratégie la coordination des efforts de la Ville dans la protection des milieux naturels d'intérêt dans le but d'obtenir un outil de gestion des dossiers environnementaux nécessitant une approbation du MDDEFP.

Les travaux ont établi trois nouvelles catégories d'usage du territoire : les écoterritoires, les corridors verts et les milieux ciblés pour le développement. Les prochaines étapes de cette démarche consistent à conclure une entente de principe avec le MDDEFP, l'intégrer au premier projet de schéma et le faire approuver par le Conseil au début de l'année 2013.

Monsieur Bergeron demande pourquoi la connectivité des milieux naturels est principalement proposée dans un axe nord/sud plutôt qu'est/ouest. Monsieur Cassivi affirme qu'en raison du développement passé de la ville, les territoires actuellement disponibles afin de créer des corridors ont principalement cet axe.

b. Projet de plan de gestion de l'agrile du frêne

Monsieur Dumas présente le plan de gestion de l'agrile du frêne qui a été élaboré par le Service de l'environnement avec la collaboration du Service des travaux publics. La présentation explique la problématique ainsi que la situation actuelle sur le territoire de la ville de Gatineau.

Les objectifs du plan de gestion de l'agrile du frêne sont de proposer des options pour les arbres publics et privés, définir les besoins en communication, évaluer les coûts des options présentées et évaluer les besoins en site de réception du bois abattu. Au niveau des interventions sur les arbres publics, les principales activités proposées sont :

- le traitement préventif de frênes
- l'abattage de frênes infestés et
- le remplacement des frênes abattus.

Le traitement préventif des frênes municipaux est proposé à l'aide de l'insecticide TreeAzin^{MC} qui est un insecticide systémique produit à partir des semences de margouisier. Les critères de traitement sont présentés et les traitements doivent être réalisés aux deux ans pendant la période d'infestation. Trois options de traitement sont proposées :

- A) Poursuite des traitements (778 frênes)
- B) Traitement de tous les frênes de parcs aménagés et de rues d'importance (1 178 frênes) et
- C) Traitement de tous les frênes de parcs aménagés et d'emprise municipale (3 678 frênes).

Plusieurs frênes devront être abattus au cours des dix prochaines années et un fort volume d'abattage est à prévoir de la troisième à la cinquième année du programme. Afin de faire face à ce fort volume et d'éviter de surtaxer les équipes d'arboriculture afin qu'elles puissent continuer de répondre aux urgences, une planification efficace des abattages est proposée. Cette planification pourrait avoir pour effet d'abattre certains frênes qui ne sont pas prévus pour traitement plus rapidement qu'à l'habitude. Le résultat serait d'avoir une quantité d'abattage plutôt stable annuellement plutôt que variable. La décision de remplacer les arbres abattus devrait être prise en considérant les sites de remplacement et le ratio de remplacement souhaité. Les sites de remplacement sont :

- les bordures de rues d'importances
- les parcs aménagés
- les bordures de rues secondaires
- les boisés.

Les ratios de remplacement suggérés sont 1 : 1, 2 : 1 et 1 : 2 (le premier chiffre étant le nombre d'arbre à remplacer selon le nombre d'arbres abattus qui est le deuxième chiffre). À ces activités viennent s'ajouter : la communication des actions entreprises par la Ville, l'inventaire des frênes publics, la gestion d'un site de dépôt du bois de frêne ainsi que la valorisation du bois.

Du côté des frênes privés, les interventions municipales souhaitées sont la communication envers les citoyens et les entreprises en arboriculture, l'application de la réglementation pour les arbres dangereux, l'abattage d'arbres et le remplacement de ceux-ci et la gestion d'un site de dépôt du bois.

La synthèse des options présentées a été effectuée en établissant le lien entre l'option de traitement retenue et les autres interventions. La recommandation du Service de l'environnement et du Service des travaux publics est de traiter tous les frênes publics jugés traitables qui sont situés dans les parcs aménagés et en bordure de rues d'importance. Cette stratégie aurait pour effet de sauvegarder plus de 1 000 frênes et de remplacer 2 200 frênes qui auraient été abattus. Le coût d'une telle stratégie serait de 5,7 millions de dollars sur 10 ans.

Monsieur Bergeron soulève la question de l'utilisation de produits chimiques afin de lutter contre l'agrile du frêne, il doute de l'efficacité du produit et du succès de cette approche. Il rappelle que les insecticides n'ont jamais réglé le problème d'un insecte dont les populations étaient épidémiques. Il cite les exemples de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et celui du dendroctone du pin pondérosa. Monsieur Dumas répond que le produit TreeAzin a subi plusieurs tests et que ceux-ci ont révélés que les effets secondaires étaient très faibles. Par ailleurs, le taux de réussite sur les arbres dont le traitement est recommandé est très bon. Monsieur Dumas répète que l'utilisation d'un pesticide a pour but de sauver quelques spécimens de frênes à grande contribution et non pas d'éliminer l'agrile du frêne.

Monsieur Girard se questionne sur ce que la ville d'Ottawa effectue comme interventions et si celles-ci entrent en conflit avec les interventions proposées par la Ville de Gatineau. Monsieur

Dumas affirme que l'approche de la Ville de Gatineau est semblable de celle de la ville d'Ottawa ou d'autres municipalités ontariennes. La stratégie de la Ville de Gatineau n'entre pas en contradiction avec l'approche de la ville d'Ottawa.

Monsieur Latreille demande quelles essences d'arbres seraient privilégiées pour le remplacement du frêne. Monsieur Dumas répond que des listes d'essences de remplacement existent mais qu'il y a questionnement sur la pertinence d'utiliser ou non de telles listes. Il mentionne que les listes de recommandations peuvent s'avérer limitatives en favorisant seulement quelques essences. Il est proposé de mettre l'accent sur les essences à éviter plutôt que de recommander des essences précises. Du côté de l'administration municipale, les connaissances sont très bonnes et la réflexion se situera surtout sur la diversification des plantations afin d'éviter la susceptibilité de la forêt urbaine aux infestations massives. Du travail se fait déjà en ce sens comme par exemple pour les plantations en terre-plein où deux à trois essences différentes sont plantées ce qui constitue un changement par rapport aux pratiques du passé.

Madame Reichel demande ce qui sera fait pour le remplacement des frênes privés. Monsieur Dumas répond que la Ville n'interviendra pas directement afin de procéder au remplacement des frênes privés qui auront été abattus. Cependant, le règlement de zonage sera appliqué rigoureusement afin que les frênes dont un certificat d'autorisation pour abattage aura été émis puissent être remplacés. La charge de travail supplémentaire pour l'application de la réglementation a d'ailleurs été prévue. Il est également suggéré que le programme de donation d'arbres comporte un volet spécial destiné aux propriétaires de frênes qui ont dû être abattus.

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier a adopté les orientations et objectifs du Plan de gestion des arbres et des boisés le 4 septembre dernier, de par sa résolution **CP-ENV-2012-010**;

CONSIDÉRANT QU'UNE des orientations du Plan de gestion des arbres et des boisés est la protection et conservation des arbres et des boisés sur le territoire gatinois;

CONSIDÉRANT QU'UN des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale est de favoriser la préservation des arbres et des boisés;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la situation concernant l'agrile du frêne à Gatineau nécessite un plan de gestion à long terme;

Il est proposé par Monsieur Pierre Girard et appuyé par Monsieur Luc Douaire

R-CCEDD-2012-11-01/07

Que cette commission recommande au Conseil d'adopter la stratégie de gestion de l'agrile du frêne ainsi que le choix des options, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. Projets Fonds vert, Volet II (scolaire – 2012)

Madame Lorient a débuté la présentation concernant le Fonds vert en rappelant qu'au printemps dernier, le volet I avait permis le financement de 20 projets communautaires pour une somme de 285 048 \$. Pour le volet II destiné aux projets en milieu scolaire, 15 demandes de financement ont été acheminées à la Ville pour un montant total de 116 675 \$. Cependant, seulement un montant de 63 563 \$ était disponible pour financer les projets du volet scolaire. Parmi les 15 projets soumis, 2 ont été jugés non conformes portant donc le nombre de projets admissibles à 13. Le budget de chacun des projets a été vérifié et ajusté lorsque des dépenses non admissibles étaient incluses au budget initial.

Les montants accordés comme financement doivent normalement représenter :

- 100 % du montant total de l'activité pour les projets de 1 000 \$ et moins
- 75 % du montant total de l'activité pour les projets dont le coût est compris entre 1 001 \$ et 5 000 \$
- 50 % du montant total de l'activité pour les projets de plus de 5 000 \$, jusqu'à un maximum de subvention de 25 000 \$.

Selon cette règle, les montants de subventions totaliseraient 20 000 \$ de plus que le montant disponible pour le volet scolaire. Il est donc proposé de subventionner le plus

grand nombre de projets possible en réduisant les subventions à octroyer selon les règles suivantes :

- 90 % de la subvention pour les subventions de 1 001 \$ à 4 000 \$
- 75 % de la subvention pour les subventions de 4 001 \$ à 10 000 \$
- 65 % de la subvention pour les subventions de plus de 10 000 \$

Suivant cette méthode, un total de 62 647 \$ serait accordé en subventions pour le volet II du Fonds vert, dont 31 457 \$ pour des projets de sensibilisation et 31 190 \$ pour des projets structurants.

Il est proposé par Monsieur Guy Latreille et appuyé par Monsieur Jean-Marie Bergeron

R-CCEDD-2012-11-01/08

Que cette commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'autoriser le financement des 13 projets présentés dans le cadre de l'appel de projet du Fonds vert 2012, volet II– projets en milieu scolaire, pour un montant total de 62 647 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 Période de questions citoyennes

Un citoyen, Monsieur Tremblay, a une question au sujet de la présentation sur le plan de gestion de l'agrile du frêne. Il se demande ce qu'il adviendra du bois de frênes abattus qui sera entreposé dans un site de dépôt. Monsieur Dumas répond que la Ville est consciente qu'un volume important de bois sera récolté au cours des prochaines années et qu'une des suites à donner au plan de gestion de l'agrile du frêne sera de trouver une avenue pour ce bois de frêne afin qu'il soit utilisé à son plein potentiel. Toutes les options seront analysées et cette réflexion devra dépasser le sujet de l'agrile du frêne et s'appliquer également aux matériaux de construction et au bois d'autres essences d'arbres abattus.

10 Varia

Aucun point n'est discuté au varia.

11 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h05.